



MAIRIE de
TOURVILLE-SUR-ODON

14210

Tél. 02 31 80 99 80

Fax 02 31 08 46 38

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du LUNDI 07 SEPTEMBRE 2020**

**Qui s'est tenue à 20h30 en mairie de Tourville sur odon
Sous la Présidence de Monsieur Didier BOULEY, Maire**

Présents : 15

Fabienne MANSION -Gilles GOUPIL-Catherine REGNIER-Olivier HUET-Olivier LE MEILLEUR-Aurélien BLONDEL-
Laurence COUDRAIS -Nicolas RENARD-Nicolas DUCHENNE -Carole TURQUETIL- Jérôme VIBERT- Françoise LAMBERT
-David HEBERT- Claire BARUCHELLO-

Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article L2121-8 du Code Général Des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Après lecture par Monsieur le Maire du projet de règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du conseil municipal, les conditions de consultation par les conseillers Municipaux, des projets de contrats ou de marchés, les règles du droit d'expression des Conseillers municipaux, les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales, il est proposé au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Zone de service

Information aux élus concernant l'avancement du dossier :

✓ **Le médecin :**

En raison du retard des travaux (livraison finale prévue début 2022), Le logement 26 route de Bretagne a été proposé au médecin. Après visite, accord de principe pour l'utilisation temporaire de cette maison.

Un cabinet médical étant soumis à certaines normes, il va falloir faire quelques travaux d'aménagement. Une rencontre est prévue mi-septembre pour lister les travaux à effectuer.

Installation du médecin envisagée début 2021

✓ **L'infirmier**

M. MARAINE successeur de Mme BOULE souhaite acheter le local et non le louer comme prévu initialement.

Etude de la faisabilité par le service juridique de CLM Habitat.

Il sera demandé si possible d'ajouter dans l'acte de vente que le local puisse être cédé uniquement pour un usage professionnel médical ou paramédical.

✓ **Le financement**

Vendredi 28 Août, rencontre avec un conseiller de la Caisse d'Epargne afin de savoir comment fonctionne les financements auprès des collectivités local et les taux d'intérêts qui se pratiquent actuellement.

Conclusion :

- Pas de problème pour la commune d'emprunter (avec évidemment des limites)
- Taux d'intérêt actuel 0,71%
- L'emprunt doit apparaître au budget (possible de décision modificatrice)
- L'emprunt doit faire l'objet d'une délibération

Requalification de la route de Bretagne

Monsieur le Maire présente le projet aux élus :

Subvention DSIL de 40% (368k€). Pas de financement sur fond propre de la commune.
Début des travaux prévu en Février 2021.

Une réunion publique est prévue début octobre 2020 à la salle polyvalente de Tourville.

Une information sera faite dans le « infos tourvillaises » et dans la boîte aux lettres des riverains de la route de Bretagne.

Compte tenu des mesures sanitaires existantes liées au COVID-19, le nombre de personnes autorisées à participer à cette réunion sera réduit.

Pumptrack

Budget de 42k€ TTC. Le projet initial comprend une boucle simple.

Demande de devis pour un projet incluant un tracé supplémentaire auprès de la société HAMELP.

Un sondage du terrain doit être réalisé.

Il est demandé par les élus de faire établir des devis par 3 entreprises différentes.

Embauche temporaire de personnel pour le restaurant scolaire

Madame REGNIER Catherine informe qu'en raison du nombre important d'enfants fréquentant le restaurant scolaire cette année, il y a lieu de recruter une personne temporairement.

Contrat de 14h /semaine pendant le mois de septembre, par le Centre de Gestion du Calvados.

Délibération pour création d'emploi non permanent en raison d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les besoins du service peuvent amener à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité concernant le personnel des écoles.

Les agents recrutés comme adjoint technique à temps complet ou partiel, assureront les fonctions d'agent d'entretien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-d'autoriser Monsieur le Maire à recruter pour répondre aux nécessités de service, des Agents contractuels pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

-d'inscrire au budget les crédits correspondants

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Location salle polyvalente

En raison de la crise sanitaire COVID 19 que nous traversons, le gouvernement a précisé les conditions d'utilisation des Equipements Recevant du Public dans son décret du 10 juillet 2020.

Concernant les salles de réunion ou salle polyvalente (type L) municipales, elles restent accessibles mais voici les obligations qui sont précisées dans le chapitre 5 Article 45 du décret :

. Les gestes barrière et la distanciation d'un mètre restent obligatoires

. Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans

. Les personnes accueillies ont obligatoirement une place assise

. Une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne

. L'accès aux espaces permettant des regroupements de personnes est interdit sauf s'ils sont aménagés en conséquence (bar, cuisine).

Aujourd'hui Le virus est de plus en plus présent dans la région et il faut redoubler de vigilance dans le respect des gestes barrières. En conséquence, il est décidé à l'unanimité de suspendre les locations de la salle polyvalente jusqu'au 31 octobre 2020.

Remboursement location salle polyvalente suite COVID 19

Suite à un désistement en raison de la crise sanitaire COVID-19 pour la réservation de la location de la salle polyvalente prévue le week-end du 26 et 27 septembre 2020, le conseil municipal à l'unanimité accepte le remboursement des arrhes versées soit 159.00€

Informations diverses

-Enquête bac jaune :

A partir du 14 septembre une enquête de dotation de bacs jaunes sera réalisée par la société Contenur en partenariat avec Caen La Mer auprès des habitants. Cette enquête permettra de remettre gratuitement en 2021, un bac à couvercle jaune pour la collecte des emballages plastiques et du papier.

Prochain conseil municipal le lundi 12 octobre 2020 à 20h30 en mairie

Levée de séance : 22h30

Fait à Tourville sur Odon le 14 Septembre 2020

Le Maire, Didier BOULEY

